

26 nov 2015 -10:34

Appartient à Conseil des ministres du 27 novembre 2015

Marché public pour les envois postaux de la police intégrée

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'une procédure de marché public relatif aux envois postaux dans le cadre de services postaux universels, soumis à l'octroi d'une licence lorsque celle-ci est légalement requise, au profit de la police intégrée.

En 2008, l'Union européenne a décidé d'ouvrir le marché pour les services postaux à partir du 1er janvier 2011. Vu la libéralisation de ce marché, la police fédérale est obligée de garantir une concurrence maximale pour ses services postaux. En 2013, un premier accord-cadre a dès lors été lancé mais n'a pas pu être attribué. Un deuxième accord-cadre pluriannuel de services est donc lancé sous la forme d'une adjudication ouverte pour une durée de quatre ans.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>